



Compte-rendu du conseil municipal du 23 septembre 2014 à 20h30

Présents: Francis LAGUERRE, Daniel ALARD, Xavier de FERLUC, Patricia LAURENT, Pierrette LERO, Janine PASCAL, Pascal PHILIP, Julie PORTE-TRAUQUE.

Absents excusés :

- Gilbert DUPUY, qui a donné procuration à Daniel ALARD
- Fabienne BARRO qui a donné procuration à Patricia LAURENT
- Remi PIQUEMAL, qui a donné procuration à Pascal PHILIP

Invité : Mr Miguel BRULFER, percepteur

Secrétaire de séance : Xavier de Ferluc

Analyse financière présentée par Mr M. Brulfer. 2 axes d'analyse :

- analyse rétrospective:
 - charges de fonctionnement maîtrisées
 - poids des dettes bancaires significatif
 - baisse significative de l'endettement en 2017
 - évolution croissante des dépenses d'équipement depuis 2011
 - trésorerie tendue
 - existence de marge de manœuvre sur la fiscalité
- simulation prospective :
 - évolution minimale des recettes fiscales dans les années à venir
 - nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement
 - CAF prévisionnelle entre 76000 € et 78 000 € (pour payer capital d'emprunt et couvrir la part d'autofinancement des investissements)

Le document intégral est disponible en mairie.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 11 sep 2014.

Décision modificatives du budget : des modifications qui portent sur la section de fonctionnement et sur la section d'investissement sont nécessaires pour réaffecter et modifier certaines recettes et dépenses. Elles génèrent un supplément d'excédent de fonctionnement de 6264 € qui est versé à la section d'investissement. Voir détail décision modificative n°1.

Vote contre la décision modificative présentée : 0

Abstention:0

Vote en faveur de la décision modificative présentée : 11

Suite à ces modifications, le budget est toujours équilibré ; l'opération des fontaines sera réalisée d'ici la fin de l'année. Il faut achever les aménagements en cours en début 2015 (aire de jeu, boulodrome, toilettes extérieures) avant de faire d'autres demandes. Les employés municipaux ont réalisé le rafraichissement d'un logement de l'ancienne mairie avec succès. Le travail en régie est à développer.

Convention avec le LEC :

- Secteur « enfance » : comme indiqué dans le compte rendu du conseil du 11 septembre 2014, la compétence « enfance » a été transférée à l'intercommunalité ; la commune de Prayols ne peut donc pas intervenir directement. Le marché étant en cours de re-négociation au niveau de l'intercommunalité, il faut s'attacher à répondre au besoin des familles utilisatrices. Outre la question de légalité qu'il pose, le maintien de cette activité génère indirectement un double coût.

Est mise au vote la résolution suivante : « Il est mis fin au volet « enfance » de la convention avec le LEC le 31/12/2014 »

Vote contre la décision modificative présentée : 0

Abstention:1

Non votant : 1

Vote en faveur de la résolution présentée : 9

- Secteur « jeunesse » : le secteur « jeunesse » n'étant pas de compétence intercommunale, cette action sera poursuivie. Une dynamique est à trouver avec la commune de Ferrières sur Ariège d'où proviennent un certain nombre d'enfants.

Intercommunalité :

L'intercommunalité travaille sur un schéma de mutualisation entre les communes de son ressort ; c'est une action qu'elle doit mettre en oeuvre pour optimiser ses dotations à venir. En conséquence, elle interroge les communes ressortissantes sur plusieurs points.

Le transport communautaire : la commune de Prayols est elle d'accord pour que la communauté de communes entame une étude sur ce sujet ?

Les points suivants ont été relevés :

- Cela correspond-il au besoin de la population de Prayols ?
- Pourquoi ne pas positionner au préalable une pré-étude moins onéreuse ?
- la population prayolaise est tournée vers Foix ; il faut améliorer cette liaison, y compris en sécurisant la liaison piétonne et/ou cycliste entre Prayols et Ferrières sur Ariège.
- Le SCOT a travaillé sur le schéma de transport ; son territoire englobe celui de la communauté de communes. Quelle est l'articulation entre le schéma de transport du SCOT et les projets des la communauté de communes ?

Voirie : qu'est-il possible d'envisager au niveau communautaire ?

- un marché collectif pour les prestations voiries ?
- Quelles seraient les clés de répartition d'un service mutualisé ?
- Jusqu'où aller ?

Urbanisme : l'Etat se désengage du traitement des dossiers d'urbanisme au 31/12/2014. L'intercommunalité peut prendre cette compétence. La commune de Prayols y serait-elle favorable ? Les échanges semblent montrer qu'il y a un consensus sur ce sujet mais il faut approfondir la réflexion. En effet : quelles seraient les conditions ? Ne serait-il pas opportun de demander une participation aux pétitionnaires ?

Etablissement Public Foncier Local : une étude de préfiguration de cet établissement va être lancée. La préfiguration de l'EPFL et l'imminence de l'enquête publique sur le SCOT amènent à s'interroger sur le devenir de la zone de La Prade (4,20 ha) sur laquelle plusieurs projets ont été initiés sans pouvoir arriver à terme.

De manière générale, il est difficile de répondre à ce questionnaire compte tenu du faible niveau d'information à disposition des membres du conseil municipal.

Points divers :

- SCOT : début de l'enquête publique le 29/09/2014. Il faudra retravailler ensemble avant son terme pour voir s'il y a lieu de déposer des requêtes au nom de la commune, notamment eu égard aux différences de pression foncière entre communes membres du SCOT.
- Le journal a été publié ce jour. Merci aux participants. Il faudra améliorer les conditions de sa réalisation en anticipant plus la remise des articles.
- Questions d'ordre public :
 - dégradation du terrain multisport, vraisemblablement vélo et/ou moto. Plainte a été déposée par le Maire.
 - Conflit au centre du vieux village. Intervention du Maire
 - Perturbation de l'ordre public dans la journée du mardi 16 septembre 2014. La gendarmerie est intervenue.
 - Un locataire de la mairie a été cambriolé ; plainte a été déposée.
- Gîte : deux contacts pour sa vente. Il y a un accord général pour ne pas brader ce bien. Stratégie à rediscuter si les contacts s'avèrent infructueux.

La séance est levée à 23h15.